



COMMISSION
DES AFFAIRES
EUROPÉENNES

**Réunion des Présidents de la Conférence
des organes parlementaires spécialisés
dans les affaires de l'Union européenne
(COSAC) des 10 et 11 juillet 2022, à Prague**



**Communication de
M. Pieyre-Alexandre Anglade, Président de la
commission des affaires européennes (RE)
Mercredi 27 juillet 2022**

C'est avec beaucoup d'honneur et de plaisir que je vous présente la première communication de cette législature à la commission des affaires européennes, pour vous rendre compte des débats de la petite COSAC tchèque. Je profite de cet instant pour souligner que j'aimerais que la présentation de communications devienne une méthode de travail usuelle de notre commission. Je crois que c'est un outil utile pour chacun d'entre nous, en particulier pour les référents thématiques qui sont en cours de désignation, afin de se saisir rapidement de l'actualité européenne et d'y réagir.

Les 10 et 11 juillet 2022, je me suis rendu à Prague pour la réunion des présidents de la COSAC. L'acronyme COSAC signifie « conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires » : il s'agit d'un organe créé en 1989, pour échanger, entre parlementaires nationaux, sur les questions relatives au fonctionnement de l'Union européenne. La COSAC se réunit deux fois par semestre, à l'invitation du Parlement du pays exerçant la présidence de l'Union :

- au début du semestre, la petite COSAC réunit les présidents des commissions des affaires européennes de chaque Parlement et un membre du Parlement européen. C'est donc cette réunion qui a été organisée par le Sénat tchèque au début du mois de juillet. Il s'agissait d'ailleurs de la première réunion interparlementaire de la présidence ;
- une réunion plénière de la COSAC, a lieu plus tard dans le semestre et réunit une délégation de six parlementaires par État membre.

La présidence peut décider d'étendre l'invitation à la conférence à des Parlements de pays non membres de l'Union ou de pays candidats. L'Assemblée fédérale Suisse, le Parlement norvégien, la Chambre des Lords britannique, le Parlement islandais, le Parlement géorgien, le Conseil général d'Andorre et le Parlement kosovar ont ainsi été invités à nos débats.

Je vous propose de retracer la tonalité générale des échanges que nous avons eus lors de cette réunion à Prague et de finir par un point spécifique sur les débats menés autour des groupes de travail de la COSAC, qui ont adopté leurs conclusions au mois de juin dernier.

Sur le résumé des débats

La journée a débuté par la réunion préparatoire de la troïka, composée des présidents des commissions des affaires européennes du trio de présidences, et du Parlement européen représenté par son premier vice-président, M. Othmar Karas.

Le point à retenir de cette réunion est l'adoption du plan du rapport semestriel de la COSAC, divisé en trois chapitres :

- le premier portera sur l'implication des parlements nationaux dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe ;
- le deuxième portera sur les propositions des deux groupes de travail de la COSAC dont les travaux ont été menés sous présidence française ;
- le troisième chapitre portera sur les relations de l'Union avec l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie.

Chaque Parlement national devra répondre à un questionnaire portant sur ces thèmes : le secrétariat de la COSAC synthétisera et analysera ces réponses au sein du rapport biennuel, qui sera présenté lors de la réunion plénière de la COSAC des 13, 14 et 15 novembre prochains.

L'ensemble des présidents de chaque État membre a ensuite rejoint la troïka présidentielle, pour l'ouverture officielle de la réunion par un discours de M. Vistrčil, président du Sénat tchèque. Les deux sessions de débats ont été précédées de plusieurs présentations, notamment d'une allocution des présidents des commissions des affaires européennes des Parlements des deux pays ayant obtenu le statut de candidats à l'Union européenne : l'Ukraine et la Moldavie. Dans un discours poignant, Mme Ivana Klympush, présidente de la commission des affaires européennes du Parlement ukrainien, a salué la décision de la Commission européenne de donner le statut d'État candidat à l'Ukraine, persuadée que ce statut nouveau va donner au pays une chance historique de se transformer, afin de vivre en harmonie avec les valeurs européennes pour lesquelles l'Ukraine se bat en ce moment-même.

Session 1 : Priorités de la présidence tchèque

La première session de débats était dédiée aux priorités de la présidence tchèque réunies sous la devise « *Rethink, Rebuild, Recover* », qui nous ont été présentées par M. Lipavsky, ministre des affaires étrangères du gouvernement tchèque.

Les cinq priorités sont :

- la gestion de la crise des réfugiés et le redressement de l'Ukraine après la guerre ;
- la sécurité énergétique, tant du point de vue de l'indépendance européenne que de la décarbonation de nos sociétés ;
- le renforcement des capacités de défense de l'Europe et de la sécurité du cyberspace, en coopération avec l'OTAN ;
- la résilience stratégique de l'Union européenne, avec notamment la question de la stabilisation des chaînes d'approvisionnement ;
- la résilience des institutions démocratiques, notamment pour la protection contre toute ingérence étrangère hostile.

La majorité des interventions lors du débat a ensuite porté sur l'actuelle situation de guerre en Europe, avec notamment plusieurs appels en faveur de la livraison d'armes supplémentaires à l'Ukraine et d'un durcissement des sanctions à l'égard de la Russie. Les orateurs ont également rebondi sur la question de la sécurité énergétique, soulignant la nécessité de trouver des sources d'énergie fiables hors de la sphère d'influence russe, mais aussi de mettre fin à la dépendance de l'Union aux ressources fossiles, par la mise en œuvre rapide du paquet *Fit for 55*. Enfin, le débat a fait émerger un consensus général en faveur de la facilitation des procédures d'adhésion pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union.

J'ai personnellement tenu à rappeler brièvement, puisque nous ne disposons que d'une minute de temps de parole, l'importance de notre unité européenne pour atteindre les priorités de la présidence tchèque dans un avenir proche, en particulier en matière de défense européenne et d'autonomie stratégique.

Je vous informe par ailleurs que nous aurons l'occasion de débattre du sujet des orientations prises par la présidence le 21 septembre 2022, à l'occasion de l'audition par notre commission de M. Fleischmann, ambassadeur de la République tchèque à Paris.

Session 2 : Médias et démocratie

La deuxième session de débats, dédiée aux médias et à la démocratie, s'est ouverte par un message vidéo de Mme Jourova, vice-présidente de la Commission européenne pour les valeurs et la transparence, qui a insisté sur le caractère essentiel de l'indépendance des médias et de la protection des journalistes, la nécessité de lutte contre la désinformation dans l'Union. La commissaire a également évoqué les travaux préparatoires de la future loi européenne sur la liberté des médias, qui devrait permettre d'inscrire dans le droit de l'Union, des garanties communes pour protéger le pluralisme des médias.

M. Klima a rappelé que les médias sont intimement liés à la démocratie : aujourd'hui, ils ne sont pas tant sous le joug de menaces politiques que cernés par des risques d'ordre économique. Son intervention visait principalement à démontrer que, dans plusieurs anciens pays communistes, les médias sont devenus un instrument à la merci des oligarques. Lors de sa prise de parole, M. Karas a ensuite développé cinq domaines d'action sur lesquels l'Union devait avancer sur le sujet des liens entre les médias et la démocratie :

- la sauvegarde du pluralisme des médias ;
- la protection des journalistes ;
- la lutte contre les discours de haine ;
- la lutte contre la désinformation et l'ingérence étrangère ;
- et la garantie d'une concurrence équitable vis-à-vis des plateformes et médias en ligne.

Lors de nos débats, la liberté de parole des médias a été unanimement reconnue comme un pilier fondamental de nos démocraties, et la totalité des voix se sont élevées en faveur de sa protection. Nos échanges de vues nous ont également permis de nous accorder sur la nécessité de mobiliser et de renforcer les outils européens en matière de lutte contre la désinformation, comme le *Digital Services Act*, qui a été récemment adopté par le Parlement européen et le Conseil.

Toujours dans un temps de parole contraint à une minute, j'ai à mon tour fait valoir la nécessité de préserver l'indépendance des médias : j'ai en particulier salué le travail important et remarquable réalisé en Ukraine contre la désinformation menée par les médias russes, tels que Sputnik.

La réunion s'est achevée par un propos conclusif des présidents des commissions des affaires européennes de la Chambre des députés et du Sénat tchèque M. Benesik et M. Smoljak.

Sur les groupes de travail

Au cours de cette réunion, le président de la commission des affaires européennes du Sénat français, Jean-François Rapin et moi-même, avons été invités à présenter les résultats des groupes de travail de la COSAC.

Je profite de ce moment pour rappeler à nos collègues que, sous la présidence française, la COSAC a créé deux groupes de travail l'un sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne et l'autre sur la place des valeurs au cœur du sentiment d'appartenance à l'Union. Chacun de ces groupes a rendu un rapport, avec des propositions concrètes, adoptées par consensus. J'ai ainsi été amené à résumer les conclusions du groupe de travail sur les valeurs, qui a été présidé par ma prédécesseure, Mme Thillaye. Le rapport formule notamment une proposition très pertinente sur la création au sein de la COSAC d'un groupe de travail permanent sur l'État de droit, composé de rapporteurs désignés par chaque commission des affaires européennes pour suivre les questions relatives à l'État de droit tout au long de l'année.

Le débat lors de la réunion de la troïka présidentielle portait sur la suite à donner à ces rapports des groupes de travail. La présidence tchèque suggérait que chacune des propositions donne lieu à un sondage des délégations, afin de savoir s'ils soutiennent ou non ces conclusions. Le Sénat français, par la voix du président Jean-François Rapin, défendait une autre option, qui consistait à classer par ordre d'importance les propositions, de manière à ne pas remettre en cause le consensus obtenu au sein de ces groupes de travail. J'ai soutenu cette position, plus par solidarité que par conviction, puisque je considère qu'il est finalement assez naturel que les délégations de la COSAC soient interrogées sur leur accord et leur soutien vis-à-vis de ces propositions.

La présidence tchèque doit rédiger un projet de contribution, qui sera adopté à l'issue de la réunion plénière de la COSAC, le 15 novembre 2022, puis envoyé aux institutions européennes. Nous souhaitons que ce projet de contribution reprenne la plupart des propositions des groupes de travail, mais il est nécessaire en amont de nous assurer que ces propositions sont soutenues par un ensemble très large de délégations : c'est, je crois, tout l'objectif du questionnaire. Dans le cas contraire, il serait très difficile pour la présidence tchèque d'aboutir à un consensus sur la contribution de la COSAC.

Je vous propose maintenant de céder la parole à Sabine Thillaye, qui a présidé l'un de ces groupes de travail en sa qualité de présidente de la commission sous la précédente législature. Sabine va nous présenter la manière dont le groupe de travail sur les valeurs a été créé et a fonctionné.

COMPTE RENDU DES DEBATS EN COMMISSION

Après la présentation de la communication par M. le Président Pieyre-Alexandre Anglade , un débat a eu lieu.

Mme Sabine Thillaye. Durant ma participation aux réunions de la COSAC, j'ai constaté que les travaux manquaient de consistance. Le plus souvent, les débats sont une suite de brèves interventions qui restent sans suites et les questions posées sans réponses. Or, cette conférence peut être un lieu formidable de débat car les parlementaires nationaux sont les chaînons manquants dans l'intégration européenne. Nous sommes continuellement en contact avec les électeurs ainsi qu'avec les élus locaux dans nos circonscriptions. Par conséquent, nous avons le devoir de porter le débat sur les questions européennes et d'établir un contact étroit avec nos homologues des 27 États membres. D'où l'idée de mettre en œuvre une disposition jamais activée du règlement de la COSAC ouvrant la possibilité à cette dernière d'instituer des groupes de travail. Ceux-ci visent deux objectifs principaux : donner plus de consistance et de visibilité aux travaux de la COSAC en offrant l'occasion à plusieurs de ses membres de travailler ensemble, dans la durée, sur un sujet lié aux activités de l'Union pour identifier les points d'accord possibles et refléter la diversité des points de vue sur ce sujet et de favoriser une meilleure appréhension des différences d'approche entre parlementaires nationaux des États membres sur des sujets européens précis.

Leur mise en œuvre n'a pas été facile mais nous avons choisi, avec nos collègues du Sénat français, deux thèmes : la place des valeurs au cœur du sentiment d'appartenance à l'Union européenne et le rôle des parlements nationaux dans l'Union. Nous voulions, à travers le premier thème, approcher la question de l'État de droit qui est un sujet très sensible. Nous avons envie de découvrir et de comprendre quelles sont les valeurs sur lesquelles reposent nos sociétés européennes. Puis, le second sujet visait à mieux comprendre quel est notre rôle et comment pouvons-nous mieux participer au processus décisionnel.

La création de ces deux groupes de travail a nécessité un long travail de persuasion auprès des délégations des autres parlements. Nous aurions voulu entamer les travaux des groupes au 2^e semestre 2021 afin d'avoir plus de temps. Mais la présidence slovène s'y est opposée, officiellement pour ne pas créer d'interférences avec la Conférence sur l'avenir de l'Europe, officieusement parce que chaque présidence – surtout celle d'un petit pays – est très jalouse de ne pas se voir imposés des sujets à son ordre du jour, officieusement peut-être aussi parce que la présidence slovène ne souhaitait pas que les parlementaires nationaux s'intéressent trop à la problématique de l'État de droit. Toujours est-il que le lancement de ces deux groupes de travail a pu être décidé par consensus – sans vote – lors de la COSAC des présidents en janvier 2022. La conduite des travaux a été une réussite technique. Chacun de ces groupes de travail réunissait une quarantaine de parlementaires nationaux. Je présidais celui sur les valeurs, Jean-François Rapin celui sur le rôle des parlements nationaux. Nous avons organisé deux réunions par mois en visioconférence pour des auditions d'experts et des échanges. L'adoption a eu lieu en juin, lors d'une réunion en présentiel, des deux rapports par consensus. Le Parlement européen a préféré ne pas se rallier au consensus tout en n'y faisant pas obstacle et raison de son hostilité aux propositions de renforcement du rôle des parlements nationaux.

Les deux rapports ne sont pas de la même nature : celui sur les parlements nationaux contient de multiples propositions très détaillées pour un renforcement du rôle collectif des parlements nationaux et celui sur les valeurs européennes compte moins de propositions car le sujet s'y prête moins et vaut surtout par sa réflexion sur les notions de valeurs, de démocratie et d'État de droit. J'ai remarqué au cours des discussions qu'il y avait une confusion entre la démocratie et l'État de droit. Il n'est pas possible d'avoir un système d'état de droit au sein d'un régime non-démocratique mais il est possible d'avoir un système démocratique sans état de droit. Il y a une proposition à laquelle je tiens personnellement beaucoup : le fait que chaque commission des affaires européennes désigne un rapporteur pour suivre la question de l'état de droit et que ces rapporteurs se réunissent une fois par an en tant que groupe de travail permanent de la COSAC. Ceci est crucial pour le développement d'une culture de l'état de droit dans les États membres.

Toutefois, j'ai quelques regrets également car la participation aux réunions du groupe de travail a diminué au fur et à mesure des réunions. Cette faible assiduité a été constatée également dans l'autre groupe de travail. De plus, il n'y a pas eu de vrai débat entre les membres du groupe de travail sur le sens de la notion d'État de droit et la manière d'en assurer le respect : les parlementaires polonais et hongrois sont restés en retrait préférant fuir le débat. Il est intéressant de souligner la question des médias, qui ne sont pas inclus dans la notion de l'État de droit telle que définie par le Conseil de l'Europe. Nous pouvons pourtant nous interroger sur l'importance des médias au sein des régimes démocratiques.

Pour l'avenir, il faut faire en sorte que ces rapports servent à quelque chose : qu'ils puissent alimenter des contributions adoptées par la COSAC ; qu'ils puissent permettre d'introduire des débats à la COSAC et qu'ils débouchent sur des réalisations concrètes.

Mme Constance Le Grip. Je voudrais exprimer notre satisfaction devant les résultats des deux groupes de travail mis en place sous l'égide de la Présidence française au sein de la COSAC. L'initiative française a été acceptée difficilement par nos homologues car la COSAC existe depuis longtemps mais ne jouit pas d'une grande visibilité. Grâce aux deux groupes de travail, nous avons eu pour la première fois des rapports écrits avec des propositions concrètes. Dorénavant, c'est à nous d'œuvrer pour que ces propositions deviennent une réalité. À titre d'exemple, le rapport sur le rôle des parlements nationaux avance des idées comme l'introduction d'un « carton vert » pour les parlements nationaux. Il s'agit d'une proposition qui suscite des fortes attentes dans certains parlements nationaux mais qui n'avait jamais été aussi clairement formulée. Les membres du groupe Renaissance seront partie prenante pour le suivi de ces propositions.

